



Lausanne, décembre 2024

### **Inscription de votre enfant en 1<sup>ère</sup> année d'école obligatoire**

Madame, Monsieur,

Votre enfant aura l'âge de commencer l'école au mois d'août 2025. Vous recevez aujourd'hui une lettre d'explication, un formulaire d'inscription personnalisé et une enveloppe pour nous renvoyer le formulaire d'inscription.

Cette lettre vous explique comment inscrire votre enfant à l'école. Elle est disponible en albanais, allemand, anglais, arabe, croate, espagnol, italien, portugais, serbe et turc sur [lausanne.ch/entree-1P](https://lausanne.ch/entree-1P).

L'école publique est obligatoire et gratuite pour tous les enfants qui auront 4 ans au plus tard le 31 juillet 2025. Cela fait partie de la loi cantonale sur l'enseignement obligatoire. L'article 54 de cette loi dit : « Tous les parents domiciliés ou résidant dans le canton ont le droit et le devoir d'inscrire et d'envoyer leurs enfants en âge de scolarité obligatoire dans une école publique ou privée, ou de leur dispenser un enseignement à domicile ».

**Vous devez remplir le formulaire d'inscription et le renvoyer avant le 10 janvier 2025, au moyen de l'enveloppe jointe.**

#### **1. Vérifier les informations et remplir le formulaire**

Pour commencer, dans la partie « 1. Informations administratives », toutes les informations grisées doivent être remplies. Les autres informations ne sont pas obligatoires, mais elles permettent de faciliter la communication entre l'école et vous-même.

Vous devez vérifier que les informations au sujet de votre enfant sont correctes. Si des informations sont fausses, merci de les corriger dans la colonne de droite. Ces informations nous permettent de trouver la meilleure solution possible pour votre enfant, notamment s'il a des frères et sœurs en école primaire, ou une place en accueil de jour.

#### **2. Confirmer l'inscription**

Vous pouvez ensuite confirmer l'inscription de votre enfant à l'école publique. Si vous ne voulez pas inscrire votre enfant à l'école publique, vous devez préciser si votre

enfant ira en école privée, dans un établissement d'enseignement spécialisé ou suivra l'école à la maison. Si votre enfant ne peut pas commencer l'école pour raison médicale importante, merci de joindre un certificat médical.

### 3. Remarques

Vous pouvez ajouter toute information qui pourrait être utile à la scolarisation de votre enfant.

### 4. Dater et signer le formulaire

Le formulaire d'inscription, daté et signé, constitue l'inscription officielle de votre enfant.

## Les prochaines étapes

- Séance d'information pour les parents

Vous recevrez une invitation pour une séance d'information **le 5 mai 2025**.

- Dans quelle école ira mon enfant ?

À la fin du mois de juillet, nous vous enverrons un courrier avec le nom de l'école, le numéro de la classe et le nom de l'enseignante ou de l'enseignant de votre enfant.

## Horaires d'école et prise en charge hors de l'école (parascolaire)

À Lausanne, l'école a lieu **tous les matins de 8h25 à 11h50** et il n'y a pas d'école l'après-midi pour les élèves de première année (1P).

En dehors de ces horaires, la Ville a mis en place des structures d'accueil parascolaire. Ces structures ne dépendent pas de l'école. Elles font partie du réseau d'accueil de jour lausannois, le Réseau-L. Deux possibilités existent :

- Votre enfant a déjà une place dans une des structures préscolaires du Réseau-L,

son dossier suivra : les parents doivent cependant préciser leurs besoins à la direction de la structure d'accueil actuelle.

- Votre enfant n'a pas de place dans le Réseau-L : les parents peuvent s'adresser au

bureau d'information aux parents (BIP) au +41 21 315 60 00 ([lausanne.ch/bip](http://lausanne.ch/bip)).

Vous avez des questions ? Nous sommes à disposition ! Rendez-vous sur notre site Internet : [lausanne.ch/scolarite](http://lausanne.ch/scolarite) ou contactez-nous au +41 21 315 64 11.

Dans l'attente de votre retour, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La Cheffe de service



Barbara de Kerchove

*NB : Afin de faciliter sa compréhension par un large public, ce courrier est rédigé en français FALC (facile à lire et à comprendre).*

Annexes : formulaire d'inscription et enveloppe affranchie

Copies : M<sup>mes</sup> et MM. les directrices et directeurs des établissements primaires lausannois  
Service de la petite enfance